

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/directeurs74/spip.php?article514>

Où trouver les textes réglementaires

- Fonction de direction -

Date de mise en ligne : lundi 2 février 2015

Copyright © Directeurs 74 - Tous droits réservés

HIERARCHIE DES TEXTES :

size="3">

1.

LOI : votée par le parlement, promulguée par le Président de la République.

2.

ORDONNANCE : règle créée par le gouvernement, après autorisation préalable du Parlement pour légiférer avec cette procédure exceptionnelle.

3.

DECRET : règle juridique émanant soit du Président de la République, soit du Premier Ministre venant en application de dispositions législatives.

4.

ARRETE : décision administrative écrite émanant d'un fonctionnaire d'autorité.

5.

INSTRUCTION : directive concernant un objet spécifique.

6.

CIRCULAIRE : disposition interne à un service administratif.

7.

NOTE DE SERVICE : écrit adressé par un supérieur hiérarchique précisant une conduite à tenir ou aidant à comprendre un texte paru.

Un site incontournable pour consulter les codes en vigueur, les bulletins officiels, les autres textes législatifs, la jurisprudence judiciaire, les conventions collectives... : [Legifrance](#)

Vous y trouverez l'essentiel du droit français, le Journal officiel depuis 1990, les textes intégraux des codes, des conventions collectives et des lois et décrets depuis 1978.

Plus d'informations sur la hiérarchie des normes législatives et réglementaires sur [Legifrance](#) ainsi que sur le diaporama joint